



Rupture conventionnelle lettre

Par **laurent42380**, le **25/05/2010** à **11:59**

Bonjour,
suite a rupture conventionnelle decontrat qui va se faire sous peu mon employeur me demande de faire une lettre pour l'inspection du travail car je suis salarié protégé (délégée adjoint) est ce normal !!! une telle lettre!!!
et avez vous des modèles merci

Par **julius**, le **25/05/2010** à **19:17**

Bonjour,

Votre employeur souhaite que vous informiez l'inspection du travail (qui aura a donné son avis sur cette rupture) de votre volonté non-équivoque de vouloir rompre votre contrat.

Sans indiscretion , est ce du au travail , cette décision ou à un choix personnel ?

Par **laurent42380**, le **26/05/2010** à **14:28**

Cette désicion est dus a plusieurs motifs:

la dévalorisation au travail

plusieurs avertissement pour des pieces mal faites (avertissement reçu pendant un arrêt maladie pour dépression.

travail vraiment pas motivé pas allez au taff en marche arriere

voila julius

c'est vrai que c'est une décision dur a prendre mais faut que je fasse le deuil de ce taff

qui ma^pas apporter grand chose dans ma vie.

La je suis a la fin d'un bilan de compétences et je m'oriente vers un secteur totalement différents .

avant de partir je vais lui remettre une proposition de diff formation ca serait dommage de perde mes heures.quand pense tu!!

et merci julius de répondre a mes attentes
c'est cool

Par **julius**, le **26/05/2010** à **20:36**

Pour tes heures de DIF , je suis tout à fait d'accord , mais tu dois t'arranger avec lui pour les prendre (pendant le délai de reflexion et d'homologation par exemple).

Cependant , la rupture conventionnelle ne DOIT pas cacher de litiges (théorie).
Penses à ce que tu diras , si l'inspecteur du travail t'interroge

Bon courage à toi et bonne continuation.